

Compte rendu
Assemblée générale de l'AIST
29 novembre 2013 14h30

19 pays membres et 1 pays observateur ont été représentés à l'assemblée générale :

- le **Bénin**, par M. Clément AZIAGNIKOUDA
- le **Burkina Faso**, par Mme Hortense BONI
- le **Cameroun**, par M. Mohamadou BACHIROU
- les **Comores**, par M. Allaoui ABASSE CHEIKH
- le **Congo**, par Mme MBOULOU
- la **Côte d'Ivoire**, par M. Adama KONE
- l'**Algérie**, par M. Mohamed Larbi GHANEM (**Observateur**)
- la **France**, par Mme Josiane LANTERI
- le **Gabon**, par Mme Francisca MAPANGO KOUNBA
- **Haïti**, par M. Jean Donat ANDRE
- le **Koweït**, par M. Jamal ALSAHLI
- **Madagascar**, par M. Orlando ROBIMANANA
- le **Mali**, par M. Siaka CAMARA
- le **Maroc**, par M. Mohammed MERZOUKI
- la **Mauritanie**, par M. Yahya H'MEITY
- le **Niger**, par Mme Gambo SOULEYMANE
- le **Sénégal**, par M. Abdoulaye DIENG
- la **Tunisie**, par M. Rachid TOUZI
- le **Togo**, par M. Soèkey SALAH
- l'**Ukraine**, représentée par le Maroc
- le **Vietnam**, par M. Bui Minh KHANG

L'Assemblée générale s'est tenue le 29 novembre 2013 dans la salle de conférence de l'hôtel Ivoire à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Le Président de l'AIST, M. Adama KONE représentant la Côte d'Ivoire, ouvre l'Assemblée générale à 14h30 et remercie l'ensemble des participants. Après avoir salué les directeurs généraux nommés en 2013 dans les pays membres (Mme Mayaki Mariama BARRY, en Guinée ; M. Boubacar BEN BOUILLE, au Mali ; Mme Nepide Dossoum Pope, au Tchad ; M. NGUYEN Hong Ha, au Vietnam), M. KONE vérifie que le quorum est atteint et recense les pouvoirs qui ont été remis au Secrétaire général : l'Ukraine a donné son pouvoir au Maroc.

Le Secrétaire général rappelle brièvement les règles relatives au fonctionnement de l'assemblée générale ainsi que les principales décisions de la dernière assemblée générale de Hammamet et des dernières réunions du Bureau exécutif.

M. KONE présente l'ordre du jour de la présente Assemblée générale consacré aux points suivants :

- Le rapport d'activité 2013
- Le rapport financier 2012, le rapport financier intermédiaire 2013 et le rapport du commissaire aux comptes
- Les questions abordées lors du dernier bureau exécutif
 - La situation des cotisations
 - La vente des SICAV
- Les perspectives de travail pour 2014
 - La date de l'Assemblée générale 2014 et le lieu des prochains colloques annuels
 - L'organisation des séminaires thématiques
 - L'appel à candidature pour l'accueil des futures actions
 - L'adhésion de nouveaux membres
- Questions statutaires
 - Le poste de Secrétaire Général
 - Election du nouveau Bureau exécutif
- Questions diverses

L'ensemble des points de l'ordre du jour a fait l'objet d'un document préparatoire à l'Assemblée générale, élaboré par le secrétariat général et transmis aux membres le 14 novembre 2013.

I- Le rapport d'activité

Le Secrétaire général de l'AIST expose le rapport d'activité 2013, présenté en annexe n°1 du présent compte rendu. Il souligne, notamment, le succès du colloque organisé à Hammamet et du séminaire de Marrakech. Il revient également sur la participation de l'AIST aux cérémonies du cinquantième anniversaire du Trésor Public de Madagascar et sur la mission du secrétariat général en Serbie pour y rencontrer la Trésorière d'Etat. Le secrétaire général indique que d'autres missions pourraient être programmées dans les pays membres de l'AIST afin d'assurer un suivi plus individuel de chaque membre et de définir de manière plus opérationnelle les perspectives de travail.

Les travaux du secrétariat général concernant la refonte du site internet sont ensuite évoqués. Ce nouveau site, qui a été présenté lors du colloque d'Hammamet, est désormais pleinement fonctionnel dans les deux langues de travail de l'AIST. Il dispose d'un espace membre que le Secrétaire général invite à consulter régulièrement et alimenter par les pays membres.

Une nouvelle plaquette de présentation de l'association a également été éditée par le secrétariat général. Elle est disponible en ligne sur le site et sous un format papier comprenant des feuillets mobiles facilitant son actualisation.

Enfin, conformément à la décision de l'assemblée générale de 2012, le secrétariat général a confié une étude comparative sur l'offre de services des administrations membres de l'AIST aux collectivités locales à un étudiant en Master 2 « finances publiques – collectivités locales » à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne. Un questionnaire a été élaboré à cet effet par le stagiaire et le secrétariat général, mais le faible taux de retour et le caractère tardif des réponses n'ont pas permis la finalisation de l'étude dans le temps imparti. Le secrétariat général étudie les possibilités de finaliser lui-même l'étude.

II- Le rapport financier 2012, la situation financière intermédiaire 2013 et le rapport du commissaire aux comptes

Le Secrétaire général présente le rapport financier qui a été transmis aux membres de l'Assemblée (annexe n°2). Ce rapport montre une situation financière saine et des perspectives largement positives.

Le Commissaire aux comptes, Jacques ORTET, constate dans son rapport, après avoir procédé au rapprochement entre les pièces justificatives et les enregistrements comptables, la bonne tenue, l'exactitude et la sincérité des comptes au 31 décembre 2012.

M. DIENG (Sénégal) souhaite avoir une précision sur les rôles exercés par le Secrétaire général. Trésorier de l'association, en est-il également l'ordonnateur ? Il s'interroge également sur l'absence de budget prévisionnel dans les documents préparatoires et propose pour l'avenir d'inclure dans ce document un compte rendu de l'exécution budgétaire.

Le Secrétaire général indique que les dépenses sont engagées par le secrétariat général en vertu du mandat que lui confie l'Assemblée générale et le Président de l'association. Il informe l'Assemblée que contrairement aux exercices précédents, le secrétariat général a établi un budget prévisionnel cette année et l'a présenté au Bureau exécutif de l'association. Il partage l'intérêt exprimé par M. DIENG et indique que le budget prévisionnel sera désormais présenté à l'Assemblée générale.

La résolution n°1 relative à l'approbation des comptes est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 1 :

L'Assemblée générale approuve la situation des comptes de l'exercice 2012 arrêtés au 31 décembre 2012, tels que présentés dans le rapport financier.

III- Questions abordées lors du dernier Bureau exécutif de l'AIST

a) La situation des cotisations

Le Président demande au secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale de l'action menée en matière de recouvrement des arriérés de cotisation.

Le secrétaire général indique que les arriérés de cotisation représentent un montant global de 32 625 € réparti entre 6 pays :

- 4 pays ont 2 années d'arriérés pour un montant de 17 250 €

- 1 pays a 3 années d'arriérés pour un montant de 5 250 €

- 1 pays a 6 années d'arriérés pour un montant de 10 125 €

Lors de sa réunion du 25 juin 2013, le Bureau exécutif a rappelé toute l'importance du versement des cotisations pour permettre le fonctionnement normal de l'association. Il a néanmoins insisté sur la nécessité d'adopter un traitement différencié et adapté à la situation et aux contraintes propres de chaque pays, l'objectif étant de diminuer le volume desdits arriérés.

Pour l'année 2013, le Secrétaire général indique que 6 pays n'ont pas réglé leurs cotisations pour un montant de 18 000 €. Le montant total des cotisations versées en 2013 s'élève quant à lui à 60 000 €.

M. ANDRE (Haïti) interroge le Secrétaire général sur l'absence de ces arriérés au bilan de l'AIST.

Le Secrétaire général indique que la comptabilité de l'association étant une comptabilité de caisse, les arriérés n'apparaissent pas dans le bilan.

M. BACHIROU (Cameroun) interroge le secrétaire général sur les actions menées en direction du pays qui totalise 6 années d'arriérés de cotisation.

Le Secrétaire général revient sur la particularité de la situation de ce pays où le poste de directeur général du Trésor et de la comptabilité publique a connu une rotation importante. Ce pays, qui participe peu aux réunions de l'AIST, avait accepté un plan de régularisation des cotisations sur 3 ans. Le secrétaire général va proposer ce plan au nouveau directeur général afin de régulariser cette situation.

Le Président de l'AIST indique également que le Bureau exécutif essaie de prendre en compte les contraintes internes de chaque pays et d'adopter une attitude compréhensive. Il rappelle que la Côte d'Ivoire avait également des arriérés qu'elle a pu régulariser après la stabilisation de sa situation interne.

M. CAMARA (Mali) demande si des mesures destinées à éviter les retards de paiements ne peuvent être approfondies. Une relance ciblée dès le début d'année pourrait constituer un moyen efficace.

Le Secrétaire général indique que les statuts de l'AIST prévoient un paiement des cotisations avant le 31 mars. Les appels de cotisations sont envoyés à l'automne N-1 et des relances régulières et ciblées sont par la suite envoyées.

b) La politique de cotisation

Le Secrétaire général rappelle que, lors de sa dernière réunion à Paris, le Bureau exécutif lui a demandé de vendre l'ensemble des SICAV possédées par l'AIST. L'association détenait depuis plusieurs années des SICAV dont la performance nette de frais de gestion et avant fiscalité s'établissait en septembre 2012 à 0,05%. Alerté par la Caisse des Dépôts et Consignations de la perspective négative concernant ce placement, le secrétariat général a informé le Bureau et a proposé le placement de ces fonds sur un Livret A – association dont le plafond s'élève à 76 000 € et le rendement s'établit à 1,25%.

M. HAMZAOUI (Tunisie) s'interroge sur le montant du plafond du Livret A et sur les autres placements envisagés en cas de dépassement de ce plafond.

Le Président indique que ce plafond est prévu par des dispositions réglementaires.

Le Secrétaire général indique qu'en cas de dépassement du plafond une réflexion devra être menée au sein du Bureau et de l'Assemblée générale afin de déterminer les placements adaptés et un arbitrage devra être fait entre la disponibilité des fonds et le niveau de rendement du placement.

La résolution n°2 relative à l'ouverture d'un livret A est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 :

L'Assemblée générale autorise le secrétaire général à ouvrir un livret A auprès d'un établissement bancaire en France.

IV- Perspectives de travail pour 2013

a) Lieux des prochaines Assemblées générales et des prochains colloques annuels

Le Secrétaire général rappelle que, lors de l'Assemblée générale d'Hammamet, Madagascar s'était porté candidat pour organiser le colloque en 2015, mais avait précisé qu'en l'absence de candidat pour 2014, Madagascar pourrait organiser le colloque.

Par une lettre officielle envoyée au secrétariat général, l'Ukraine s'est portée candidate pour 2014 ou 2015.

Enfin, pendant ce colloque, la candidature du Koweït pour organiser le colloque annuel et l'Assemblée générale en 2016 a été transmise au secrétariat général par voie officielle.

Réuni le 28 novembre à Abidjan, le Bureau exécutif propose la répartition suivante :

- 2014 : Madagascar
- 2015 : Ukraine
- 2016 : Koweït

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. ROBIMANANA (Madagascar) remercie tous les membres de l'association pour avoir confié à Madagascar l'organisation du prochain colloque annuel.

M. AL SAHLY (Koweït) remercie également l'ensemble des membres de l'association et indique que le Koweït sera heureux de recevoir les participants en 2016.

b) L'organisation des prochains séminaires thématiques

Le Secrétaire général propose l'organisation d'une seconde action sous la forme d'un séminaire thématique à l'instar de ce qui a été fait cette année à Marrakech. Les membres de l'association seront sollicités sur les thèmes qui seront arrêtés par le Bureau exécutif.

Le Secrétaire général rappelle que la philosophie de ce séminaire plus technique est d'associer des cadres ayant un profil métier afin de renouveler le vivier des administrations. Il indique également que la France s'est portée candidate pour l'organisation d'un tel séminaire en 2014.

La résolution n° 3 relative à l'organisation d'un séminaire thématique en France en 2014 est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3 :

Le secrétariat général organisera un séminaire thématique en France au premier semestre 2014. Il sollicitera préalablement, auprès des membres, des propositions de thèmes. Après analyse et exploitation des propositions, il soumettra au Bureau exécutif un projet comportant au moins deux hypothèses. Le Bureau, consulté par messagerie, arrêtera le thème du séminaire.

c) Appel à candidature pour l'accueil des futures actions

Le Secrétaire général fait un appel à candidature pour les actions futures et rappelle à cette occasion que les candidatures pour accueillir les prochains séminaires peuvent également être adressées au Secrétariat général après l'Assemblée générale. Il souligne l'intérêt d'avoir de la visibilité pour la bonne organisation des activités de l'AIST.

M. DIENG (Sénégal) propose la candidature du Sénégal pour l'organisation du séminaire thématique en 2015. Cette candidature devra être confirmée par un courrier officiel.

d) Adhésion de nouveaux membres

Le Secrétaire général indique que deux demandes d'adhésion émanant de l'Algérie et de la République Démocratique du Congo ont été transmises au secrétariat général. Lors de la réunion du 28 novembre à Abidjan, le Bureau exécutif a étudié ces candidatures, les a déclarées recevables et a émis un avis favorable.

Le Président demande à l'Algérie, admise à l'Assemblée générale en tant qu'observateur, de se retirer pendant le vote.

M. DIENG (Sénégal) fait part de son enthousiasme concernant l'accueil de ces nouveaux membres.

L'Assemblée générale de l'AIST se prononce à l'unanimité en faveur de ces nouvelles adhésions.

Après avoir demandé à l'Algérie de réintégrer la réunion, le Président communique les résultats du vote et félicite les deux nouveaux membres.

M. GHANEM (Algérie) indique toute l'émotion qui accompagne cette adhésion et remercie tous les membres de l'association pour l'accueil réservé à l'Algérie. Il salue également la richesse de l'association et rappelle toute son importance pour relever les défis auxquels sont confrontés ses membres.

V – Questions statutaires

a) Désignation d'un nouveau secrétaire général

Le Président informe l'Assemblée générale que le Secrétaire général a indiqué au Bureau exécutif sa volonté de quitter ses fonctions à l'AIST pour réintégrer son administration d'origine. La France a proposé un candidat : M. Didier CORNILLET.

Conformément aux statuts, lors de sa réunion du 28 novembre 2013, le Bureau exécutif a étudié cette candidature et a donné son accord. Le Président a donc désigné M. CORNILLET comme nouveau secrétaire général.

Le Président a souhaité soumettre ce choix à l'Assemblée générale.

A la demande de M. DIENG (Sénégal) M. CORNILLET (France) présente son parcours professionnel à la DGFIP où il a pu acquérir une expérience variée.

En l'absence d'opposition de l'Assemblée générale, la candidature de M. CORNILLET est confirmée.

Le Président de l'association passe la parole à la France. Mme LANTERI (France) indique que le choix de M. CORNILLET repose sur la diversité de son expérience au sein de la DGFIP et la dimension internationale de son parcours. Elle remercie également l'Assemblée générale et le Bureau exécutif pour leur confiance.

Le Président indique que la prise de fonction du nouveau secrétaire général interviendra le 13 décembre 2013 afin d'assurer la continuité financière et administrative de l'association.

M. BERTEAU, secrétaire général de l'AIST, adresse ses félicitations à M. CORNILLET qu'il assure de son soutien futur pour faciliter la transition. Il rappelle à l'Assemblée générale tout le plaisir qu'il a eu à exercer pendant 3 ans les fonctions de secrétaire général. Néanmoins, cette fonction nécessite beaucoup d'investissement et beaucoup de disponibilité. Il indique également que ce choix a été difficile du fait des grandes satisfactions qui ont accompagné son mandat et remercie l'association et les présidents qui se sont succédé pour leur confiance.

Le Président de l'AIST remercie à son tour M. BERTEAU pour toute son implication dans le développement de l'association.

Election d'un nouveau Bureau exécutif

Le président de l'AIST indique à l'Assemblée générale que, conformément aux statuts adoptés lors de la dernière Assemblée générale à Hammamet, un renouvellement partiel du Bureau exécutif doit être effectué lors de cette réunion.

Les postes de Président et de Vice-présidents étant pourvus de droit, deux postes d'administrateurs sont à pourvoir.

Le Secrétaire général indique que l'Ukraine a manifesté par une lettre officielle sa volonté de se présenter à un mandat d'administrateur. La Slovénie a fait part de son souhait de ne pas se représenter du fait de contraintes internes fortes. Le Gabon estime, quant à lui, que l'esprit des statuts invite à une rotation régulière du conseil d'administration et ne se présentera que dans la mesure où une absence de candidatures suffisantes laisserait un poste d'administrateur vacant.

Le Secrétaire général rappelle également que les statuts prévoient que « *La composition du Bureau exécutif devra, autant que possible, refléter la diversité géographique des membres de l'Association* ».

Le Président demande à l'Assemblée si des membres souhaitent se porter candidats à l'un des postes d'administrateur.

M. DIENG (Sénégal) indique que le Sénégal est candidat.

Le Secrétaire général rappelle la composition du bureau après l'approbation de la candidature de Madagascar :

- Président : Madagascar
- Vice Président : Côte d'Ivoire
- Vice Président : Tunisie
- Administrateurs Permanents : France et Maroc.

Deux candidats se sont manifestés : l'Ukraine et le Sénégal.

M. HAMZAOUI (Tunisie) demande au Secrétaire général si les nouveaux membres de l'association peuvent être candidats.

Le Secrétaire général informe l'Assemblée que rien ne s'oppose à ces candidatures dans la mesure où la qualité de membre s'accompagne de l'ensemble des droits et obligations prévus par les statuts. Néanmoins, une candidature doit être exprimée par le pays concerné.

M. GHANEM (Algérie) indique que l'Algérie n'est pas candidate et préfère attendre afin de s'imprégner du fonctionnement de l'AIST avant de s'impliquer d'avantage.

Les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Le nouveau Bureau Exécutif de l'association est donc ainsi composé :

Président : Madagascar

Vice Président : Côte d'Ivoire

Vice Président : Tunisie

Administrateurs : France, Maroc, Sénégal, Ukraine

VI- Questions diverses

Le Président de l'AIST lit à l'Assemblée une lettre de M. KHARCHENKO, Président du Trésor d'Etat ukrainien (cf. Annexe N°3)

M. DIENG (Sénégal) précise qu'ayant été récemment nommé Directeur général du Trésor et de la Comptabilité Publique du Sénégal, il ne connaît pas M. BERTEAU depuis longtemps. Néanmoins, devant la qualité du travail qu'il a accompli et la confiance que lui porte l'ensemble des membres de l'AIST, il propose que l'Assemblée générale vote une motion de reconnaissance pour le travail accompli par M. BERTEAU en qualité de Secrétaire général de l'association.

Cette initiative est saluée à l'unanimité.

Le Président de l'association remercie également tous les membres de l'association pour le soutien qu'ils ont apporté à la Côte d'Ivoire pour l'organisation de ce colloque et réaffirme sa volonté de voir l'AIST se développer.

L'Assemblée générale touchant à sa fin, le Président sortant invite M. ROBIMANANA (Madagascar) à prendre la présidence de l'Assemblée. Le passage de relais s'effectue sous les applaudissements des participants. M. ROBIMANANA exprime solennellement combien il est honoré de prendre la suite de la Côte d'Ivoire et rappelle à l'Assemblée que l'organisation du colloque annuel à Madagascar constituera un retour sur le lieu de naissance de l'association.

M. CORNILLET, nouveau Secrétaire général, indique vouloir s'inscrire dans le travail de développement de l'association qui a été initié par son prédécesseur. Il souligne également que la qualité des échanges et le haut niveau d'expertise des intervenants lors de ce colloque traduisent tout le potentiel de l'association. Il salue enfin le travail de M. BERTEAU et de toute l'équipe du secrétariat général.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question complémentaire des participants, le nouveau Président remercie l'Assemblée et clôt les travaux à 16h30.

ДЕРЖАВНА КАЗНАЧЕЙСЬКА СЛУЖБА УКРАЇНИ
SERVICE DU TRESOR PUBLIC D'UKRAINE

Monsieur Adama KONE
Président de l'Association
internationale des services du Trésor
Abidjan, Côte d'Ivoire

Kiev, le 27 novembre 2013

Objet : Lettre de remerciement

Monsieur le Président, chers amis,

En raison de contraintes fortes j'ai été dans l'impossibilité de me rendre à Abidjan pour le colloque annuel de l'Association internationale des services du Trésor.

Mais, en saisissant cette occasion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude à M. Gilles Berteau, Secrétaire général de l'AIST, qui abandonne ce poste important pour notre Association.

Je voudrais souligner son rôle important lié à la tenue de trois Assemblées Générales ainsi qu'aux multiples réunions du Bureau exécutif, et surtout aux changements des Statuts de l'Association, ce qui permettra, à mon avis, qu'une majorité de membres participe à la gestion de notre Association.

M. Gilles Berteau a su créer les conditions favorables pour que nos différentes discussions soient fructueuses et permettent que soient adoptées les importantes dispositions visant à améliorer les activités de notre Association, dispositions qui ont également contribué à l'échange d'expériences et l'approfondissement de notre coopération bilatérale et multilatérale.

En outre, grâce à lui, le site internet de l'Association a été entièrement rénové. Il est désormais plus interactif, plus fonctionnel et plus ergonomique.

Je voudrais présenter à M. Gilles Berteau tous mes meilleurs voeux de bonheur, santé et surtout de réussite professionnelle et remercier la DGFIP qui l'a mis à disposition de l'AIST.

Je ne doute pas que le nouveau Secrétaire général de l'AIST continuera avec succès les actions commencées par M. Gilles Berteau.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, chers amis, en l'assurance de ma plus haute considération.



Sergii KHARCHENKO
Président du Service du Trésor public d'Ukraine